



Le Club de tir L'Acadie

LES CITOYENS DE L'ACADIE ET DE SAINT-LUC MÉRITENT D'AVOIR ENFIN UNE QUALITÉ DE VIE

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 15 août 2014 – Soucieux de bien représenter les citoyens de la circonscription, le député de Saint-Jean à l'Assemblée nationale, Dave Turcotte, a rencontré des représentants des citoyens de L'Acadie et de Saint-Luc afin de faire le point sur le dossier du Club de tir L'Acadie, situé au 130, chemin du Ruisseau des Noyers.

Ayant à cœur l'harmonie entre les individus et les citoyens corporatifs, Dave Turcotte juge que la mésentente qui règne en ce moment est néfaste, autant pour la Ville que pour les citoyens. D'ailleurs, suite à l'adoption d'une résolution le 7 juillet dernier par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, la Ville se déclare opposée à cette activité commerciale nuisible et s'engage à prendre action immédiatement afin de faire respecter son propre règlement municipal sur le bruit. Il est clair que la solution permanente à ce problème est la construction d'un club de tir intérieur et ce, le plus tôt possible.

« Personne ne demande la fermeture du Club de tir L'Acadie mais une solution doit être trouvée rapidement. Le niveau de bruit a atteint un niveau inacceptable. La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et le Club de tir L'Acadie se doivent de s'entendre rapidement sur des modalités qui régleront le problème à la satisfaction des citoyens et des membres du Club de tir. La position du statu quo est intenable pour les citoyens qui habitent près du champ de tir. Il faut un règlement de la situation rapidement », d'affirmer Dave Turcotte.

Dave Turcotte se dit prêt à collaborer avec les différents acteurs pour mettre une solution en place qui satisferait toutes les parties. Le député croit aussi que la solution choisie doit être respectueuse de toutes les facettes de la qualité de vie des citoyens de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

« La construction d'un club de tir intérieur me paraît une avenue intéressante. Il ne faut cependant pas rendre cette solution conditionnelle à un projet domiciliaire, d'autant plus s'il empiète sur le boisé 104. J'invite donc les parties à s'entendre rapidement et je leur assure mon entière collaboration pour faire cheminer le dossier au gouvernement du Québec. Je talonnerai le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans ce dossier. Dès que l'avis de la Direction de la Santé publique sera divulgué, j'analyserai le tout avec le ministère », de conclure Dave Turcotte.

-30-

Renseignements : Roseline Savard, conseillère politique
Bureau du député Dave Turcotte
450-346-3040
rsavard@assnat.qc.ca
www.daveturcotte.org